

COMPTE RENDU

Réunion de bureau du Mercredi 11 janvier 2023

Salle Mollet de Tallenay

Membres du bureau : Michel MATHILE, Président
Yvette DERAY, Trésorière
Annie PUTET, Secrétaire

Autres membres : Michel DERAY, Jean-Claude PUTET, responsables des parcours
Denis ORIOT, responsable du site,
Pierre TAVERNIER, Délégué sécurité
Nicole MATHILE, logistique
Jean-Louis VIENNET, Président d'honneur

La séance est ouverte à 15 h 00

Point abordé :

➤ **Courrier d'information reçu de la FF Vélo en novembre 2022 :**

Concernant les activités sportives, le code du sport impose aux clubs d'assurer tous leurs pratiquants au moins en responsabilité civile et cette couverture se fait via la licence fédérale. Les statuts fédéraux prévoient que tout adhérent du club doit être licencié. Le non-respect de cette règle peut avoir de graves conséquences pour le Président et pour le Club.

En conséquence, le séjour programmé avant la connaissance du courrier de la FF Vélo à ALLEYRAS en mai 2023 n'est pas remis en question. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, le Conseil d'Administration décide la prise en charge par le club des licences de 4 accompagnatrices inscrites au séjour. Soit $4 \times 36 \text{ €} = 144 \text{ €}$.

Cette prise en charge n'est valable que pour le séjour d'Alleyras. Pour les séjours à venir, il faudra être licencié pour s'inscrire.

La réunion est levée à 16h 00 suivie de la galette des rois avec l'ensemble des adhérents.

La Secrétaire, Annie PUTET